



FORMULAIRE D'HOMOLOGATION DE TOURNOI



FORMULAIRE DESTINE A FACILITER LA REDACTION PAR LES CLUBS ET L'EXAMEN PAR LA LPIFF DES REGLEMENTS DE TOURNOIS*

*Il est rappelé que les règlements doivent être soumis au District, au plus tard **UN MOIS** avant la date des tournois. Les frais d'homologation s'élèvent à 38€.

Le (nom du club)
organise le(s) (date(s)),
sur son terrain (nom du stade),
..... (et adresse),
un tournoi d'équipes (catégories des joueurs),
doté d'une coupe d'une valeur de (indiquez la valeur),
..... (le nom éventuel du Challenge).

Ce tournoi sera disputé sous les règlements de la FFF et du District de la Seine-Saint-Denis, les joueurs participants devront obligatoirement être licenciés pour la saison en cours, pour le club qui les présentera.

MODALITES DE LA COMPETITION

Nombre d'équipes, mode de classement, durée des matches en cas de score nul, limitation éventuelle du nombre de joueurs pouvant prendre part au tournoi.

A préciser pour le club organisateur, étant rappelé à celui-ci :

- que les matches devront avoir la durée réglementaire correspondant à la catégorie des joueurs participants,
- que seuls les "Séniors" peuvent disputer des prolongations dont le maximum est de 30 minutes (en cas de match nul, les autres catégories devront être départagées par un autre moyen : corners, pénalités à tirer, moyenne d'âge, tirage au sort),
- qu'aucun joueur ne peut participer à plus d'un match par jour.

Durée des matches :

- Pour les "Vétérans", "Séniors", "U19 », « U17 » les matches sont joués en deux périodes de 45 minutes.
- Tous les matches de jeunes sont joués sans prolongation.
- Pour les "U15", en deux périodes de 40 minutes.
- Pour les "U13", en deux périodes de 30 minutes.
- Pour les "U11", en deux périodes de 25 minutes.
- Pour les "débutants et débutantes", 40 minutes maximum.

Toutes ces durées sont réduites lorsqu'il s'agit de tournois et de plateaux, en particulier dans les trois dernières catégories citées ci-dessus.

PARTICULARITES EVENTUELLES

A préciser par le club organisateur :

- modalités d'engagement,
- tirage au sort des matches, heures et ordre des matches,
- attribution définitive de la coupe (possibilité également sur plusieurs saisons),
- demande éventuelle d'arbitres officiels,
- mise à disposition par les clubs participants d'arbitres ou d'arbitres-assistants,
- établissements des feuilles de matches,
- nombre de laissez-passer et d'invitations,
- cas des joueurs exclus du terrain,
- sanctions en cas de forfait,
- participation d'équipes étrangères (autorisation à solliciter auprès du Comité de la LPIFF, sauf pour les clubs de CFA et CFA2, dont la demande d'autorisation est à adresser directement à la FFF).

LITIGES

Tous les litiges seront jugés (éventuellement par une commission désignée par le club organisateur et, de toute manière, en dernier ressort par le District).